



Recommandation biap 07/4 – 25/5 : Implantation cochléaire bilatérale chez l'enfant

Introduction

L'implantation bilatérale séquentielle ou simultanée a pour objectifs, entre autres, d'améliorer la fonction binaurale : meilleure discrimination en condition acoustique défavorable, augmentation de la sonie, élimination de l'effet de masque de la tête, localisation spatiale des sources sonores. Malgré ces bénéfices potentiels, l'enfant reste un enfant sourd pour lequel l'éducation auditive, la prise en charge globale de l'enfant demeurent indispensables. La privation vestibulaire bilatérale peut entraîner des troubles psychomoteurs qui justifient une prise en charge spécifique.

Modalités

L'implantation cochléaire bilatérale simultanée se fait dans le même temps chirurgical et est justifiée si les critères cliniques et audiométriques sont réunis.

L'implantation cochléaire séquentielle correspond à la mise en place décalée dans le temps du second implant, décalage justifié par l'évolution des critères cliniques, audiométriques, prothétiques, ou d'acceptation par la famille. L'intervalle entre les deux interventions doit être le plus court possible en respectant la période critique de la plasticité cérébrale.

Critères d'implantation bilatérale (indications)

Les indications indiscutables sont : méningite récente (urgence) et syndrome de Usher de type 1.

Dans les autres cas les critères audiométriques sont : surdité profonde bilatérale et/ou absence de gain prothétique permettant la compréhension de la parole (tests de discrimination phonémique possibles avant l'âge de 12 mois). Le BIAP rappelle l'importance de la précision du diagnostic audiophonologique ainsi que la nécessité d'une période suffisante d'observation chez le jeune enfant.

Si les résultats fonctionnels obtenus à la suite de la première implantation sont insatisfaisants, une nouvelle évaluation diagnostique est nécessaire.

Guidance parentale et information

En cas d'implantation cochléaire bilatérale le BIAP recommande d'adapter l'accompagnement parental.

Cet accompagnement doit débiter dès le projet d'implantation et se poursuivre durant toute la période post implantation.

Que les parents soient sourds ou entendants la guidance parentale est différente s'il s'agit d'une double implantation cochléaire simultanée ou séquentielle.

Dans le cas d'une implantation cochléaire simultanée, la guidance parentale doit prendre en considération le vécu des familles face à deux réalités :

- Le choc du diagnostic médical lié à l'annonce de la surdité,
- La difficulté de prendre rapidement une décision importante par rapport au choix thérapeutique proposé.

Ainsi que l'impact du geste chirurgical sur le désir de réparation.

Ce contexte émotionnel nécessite un accompagnement particulier à mettre en place directement par une équipe d'audiophonologie dans sa dimension psycho-sociale (expression des sentiments, gestion des émotions).

Dans le cas d'une implantation cochléaire séquentielle, la guidance parentale doit prendre en considération:

- La réactivation de l'angoisse d'une deuxième chirurgie,
- La perspective d'une nouvelle dépense considérable d'énergie, la crainte d'un retour au travail d'entraînement auditif de base.
- Un certain épuisement psychologique,
- L'impact du geste chirurgical sur une résurgence du désir de réparation.

Pour chaque enfant

Que la double implantation soit simultanée ou séquentielle il est important que l'accompagnement parental traite précocement la réalité de la surdité, l'importance des formes de communication visuelle et le respect du processus identitaire de l'enfant sourd. Il traitera également de l'intérêt et des limites d'un second implant cochléaire dans le résultat fonctionnel.

Athènes, le 1^{er} mai 2011

Cette recommandation est basée sur une collaboration multidisciplinaire.

Président : Didier Bouccara (France)

Vice président : Sonia Demanez-Minc (Belgique)

Secrétaire : Viviane M. Touma (Liban)

Membres : Martial Franzoni (France), Ghislaine Schram (Suisse), Christian Renard (France), Jean-Pierre Demanez (Belgique), Nadine Herman (Belgique), Lucie Peyracchia Matteodo (France), Géraldine Bescond (France), Adrienne Vieu (France), Thierry Renglet (Belgique), Adoration Juarez Sanchez (Espagne), Nicole Matha (France), Jacques Leman (France), Sandrine Roy (France), Christine Lavis (Belgique), Eric Bizaguet (France), Magda Antoniadis (Grèce), Nelly Mellis (France), Claire

Vanderheyden (Belgique), Laurent Demanez (Belgique),.

[Suivant >](#)